

Prophylaxie

Les vaccins chez les caprins

La vaccination est un élément essentiel dans la prophylaxie de certaines maladies infectieuses chez la chèvre. Pour être pleinement efficace, elle doit toutefois être associée impérativement à des mesures sanitaires, en particulier nutritionnelles et hygiéniques.



UN TAUX DE MORTALITÉ GLOBAL ÉVALUÉ À 5 %

Les entérotoxémies, la listériose et la paratuberculose représentent 64 % des examens nécropsiques en adultes.

Le taux de mortalité global en élevage caprin peut être évalué à 5 % (Malher et Boerlen, 1995). Ce taux est plus important dans les grands troupeaux et s'avère corrélé négativement à la productivité. À travers les autopsies effectuées à la Station Régionale de Pathologie Caprine, les causes de mortalité ont pu être précisées (tableau 1). Les entérotoxémies, la listériose et la paratuberculose représentent près de 64 % des examens nécropsiques en adultes, tandis que 40 % des causes de mortalité en chevrettes sont dues aux pneumonies bactériennes. Sur le terrain, les praticiens sont également confrontés à des

mortalités liées à des états d'acidose ou de toxémie de gestation.

La vaccination dans le contrôle des maladies infectieuses chez les caprins doit toujours être positionnée par rapport à l'ensemble des autres mesures de contrôle, en particulier les mesures nutritionnelles et hygiéniques. Il est en effet illusoire de chercher à contrôler une maladie infectieuse uniquement par des moyens vaccinaux alors que les facteurs environnementaux sont en réalité les éléments décisifs dans l'apparition de l'affection.

Les vaccins chez les caprins peuvent être répartis en trois groupes :

- le premier groupe rassemble

les vaccins dont l'efficacité est indiscutable : il s'agit des vaccins paratuberculose, entérotoxémies, chlamydiae, fièvre Q, ecthyma (1 mois avant la mise-bas en intradermique),

- le second groupe, à l'inverse, est composé de vaccins dont l'efficacité est plus difficile à évaluer : pasteurellose, colibacillose...

- le troisième groupe comprend des vaccins qui, dans un avenir plus ou moins lointain, renforceront l'éventail disponible si leur efficacité sur le terrain est confirmée dans l'espèce caprine : toxoplasmose, maladie caséuse...

LA VACCINATION

PARATUBERCULOSE

La vaccination n'est qu'un

des éléments du contrôle de la paratuberculose chez les caprins et doit être associée à des mesures d'élimination des animaux excréteurs ainsi qu'à une meilleure gestion du troupeau aux plans nutritionnel et hygiénique.

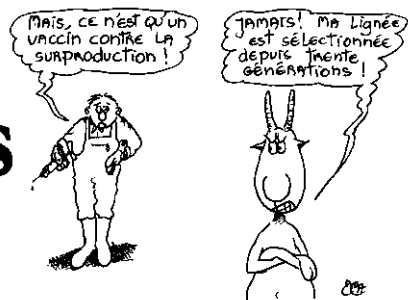
La paratuberculose est typiquement une maladie de troupeau en ce sens que les conditions d'élevage sont essentielles dans l'expression clinique de la maladie.

La vaccination est indiquée dès lors que le niveau de réforme pour cause de paratuberculose (chèvre cachectique) n'est plus acceptable. La vaccination fait appel à une souche vivante modifiée de *Mycobacterium paratuberculosis* (Néo Parasec). Sa manipulation par l'utilisateur doit se faire avec précaution. Elle est réalisée le plus tôt possible après la naissance (entre 2 et 4 semaines d'âge), ne nécessite qu'une seule injection et provoque le plus souvent une réaction locale granulomateuse au site d'injection.

La prémunition conférée est bonne, bien que n'empê-

RÉSULTATS D'AUTOPSIES EFFECTUÉS À LA SNPC (1990-1991) - ANIMAUX ENFANTS (1990-1991) - TABLEAU 1						
DIAGNOSTIC EN %						
CATÉGORIE	ENTÉROTOXÉMIEN	LISTÉRIOSE	PARATUBERCULOSE	ACIDOSE RUMINALE	PNEUMONIES BACTÉRIENNES	COCCIDIOSE
Chevrettes (2-12 mois)	15	0	0	0	40	15
Chevrettes adulte (+ 12 mois)	27	20	16,5	12,5	12	0

ins



chant pas complètement l'infection, et les échecs vaccinaux semblent rares au plan clinique. Cette vaccination doit naturellement être réalisée sur chaque nouvelle génération d'animaux.

LA VACCINATION CONTRE LES ENTÉROTOXÉMIES

Les entérototoxicités résultant d'une inadéquation dans le rationnement des animaux, la vaccination ne doit être envisagée que lorsque les ajustements de cette ration n'ont pas permis de stopper les nouveaux cas dans le troupeau. Plus généralement, elle peut être envisagée dans les rations considérées comme délibérément à « haut risque ». Par comparaison avec les ovins, cette vaccination présente quelques particularités chez la chèvre : une moins bonne réponse en antitoxines, une grande variabilité de réponse entre individus et entre préparations vaccinales. En outre, la vaccination ne protège que vis-à-vis des toxines circulantes et n'empêche pas le développement des sévères lésions intestinales caractéristiques chez les caprins. Ceci explique que la vaccination doit se pratiquer dans des conditions précises : primovaccination comprenant 2 injections à 3-4 semaines d'intervalle et rappel tous les 6 mois. De nombreux vaccins commerciaux existent et le choix portera sur la présence des valences *Clostridium perfringens* A, D et C, *sordelli* qui sont particulièrement fréquentes chez les caprins.

LA VACCINATION CHLAMYDIOSÉ-FIÈVRE Q

La fièvre Q est reconnue comme la première cause d'avortements infectieux chez la chèvre en région Poitou-Charentes devant la toxoplasmose et la chlamydiose. Le vaccin associé Chlamyvox F.Q. est un vaccin tué et adjuvé qui donne de bons résultats pour ce qui concerne le contrôle des avortements. En revanche, cette vaccination ne diminue pas l'infection dans le troupeau, ni l'excrétion des germes par les animaux ce qui n'est pas sans conséquences aux plans épidémiologique et hygiénique. Une souche vaccinale thermosensible de *Chlamydia* (INRA) qui permet de prévenir l'excrétion des germes lors de l'avortement est en cours d'étude pour l'obtention de l'AMM en France.

Les modalités de la vaccination chlamydiose-fièvre Q sont classiques : injection 15 jours à 1 mois avant le début de la gestation, avec un rappel à la fin du premier mois de gestation en milieu infecté. Ce type de vaccination peut être réalisé sur l'ensemble des animaux ou seulement sur les chevrettes.

LES AUTRES VACCINS

Certains vaccins ont un intérêt difficile à évaluer chez les caprins : il s'agit des vaccins dirigés contre les pasteurelles et contre certains germes entéro-pathogènes (*colibacilles* K99+, coronavirus, rotavirus). Concernant les pasteurelloses, la chèvre héberge prin-

cipalement *P. Haemolytica* de type A2 ; les vaccins commerciaux élaborés pour les bovins et les ovins n'intègrent pas toujours cette valence et surtout n'ont pas été évalués chez la chèvre. De plus, la prophylaxie de cette affection respiratoire s'appuie avant tout sur une amélioration de l'ambiance et de la conduite des animaux. La vaccination des chèvres 3 à 6 semaines avant la mise-bas avec un vaccin contenant plusieurs sérotypes de colibacilles (*Imocolibov*) permet d'obtenir de très hauts titres en anticorps dans le sang et le colostrum. Toutefois, ces sérotypes ainsi que les entérovirus sont rarement rencontrés dans les diarrhées du jeune chevreau.

QUELQUES VACCINS

À L'ÉTUDE

Un vaccin vivant dirigé contre la toxoplasmose existe pour

la brebis en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande (*Toxovax*). Il est en cours d'instruction d'AMM en France pour cette espèce. Son efficacité et l'immunité durable qu'il confère sont malheureusement contrebalancées par une péremption rapide et un danger résiduel pour les utilisateurs (femme enceinte). Son efficacité chez la chèvre doit être évaluée. Par ailleurs, un vaccin inactivé contre la maladie des abcès (*Corynebacterium pseudotuberculosis*) chez les ovins et les caprins est en cours de développement par les chercheurs américains et permettrait un niveau non négligeable de protection (environ 50 %).

C. CHARTIER - S. LE GUILLOU

Article paru dans le n° 6 du Bulletin Égide (mars 1997) du Centre Régional de Documentation Caprine de Poitou-Charentes.

CORNADIS CAPRINS
PRÊTS À INSTALLER

ROBUSTE
PRATIQUE
ÉCONOMIQUE

3 MODÈLES
À VOTRE DISPOSITION :

- SALLE DE TRAITE
- STABULATION
- CORNADIS À CHEVREUX

• **Traitement anti-corrosion**
• **Zingage par électrolyse**

P.A.C.C.

Renseignez-vous dès aujourd'hui :

ETS NÉGOCE LOUDELOT

La garantie d'économie de l'éleveur

Z.I. 4 ST-PORCHAIRE 79300 BRESSUIRE
Tél 05.49.65.00.09 et 05.49.74.15.15
Fax 05.49.74.51.82